



## Adoption du Projet de Loi de Finances Rectificative, gestion 2026

*Le vendredi 19 juin 2026, à l'Assemblée nationale, a eu lieu, le vote à l'unanimité des députés, du Projet de Loi de Finances Rectificative (PLFR) pour la gestion 2026*

Conformément aux dispositions des articles 50 et 51 de la loi organique n° 2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances, le Gouvernement a soumis à l'Assemblée nationale un Projet de Loi de Finances Rectificative au titre de la gestion 2026.

Cette révision budgétaire intervient dans un contexte marqué, entre autres, par des ajustements institutionnels et stratégiques liés à la nouvelle configuration gouvernementale, notamment la redistribution technique des portefeuilles ministériels. Elle vise également à assurer l'alignement immédiat des crédits budgétaires sur les priorités du nouveau mandat présidentiel, en cohérence avec les orientations de la Vision Bénin 2060 et du Plan National de Développement (PND) 2026-2035, mettant un accent particulier sur le renforcement de la protection sociale et l'éradication de l'extrême pauvreté.

Adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale, le Projet de Loi de Finances Rectificative est arrêté en ressources et en charges à un montant de **4 148,357 milliards de FCFA**, contre **3 783,984 milliards de FCFA** dans la loi de finances initiale. Cette révision se traduit par une augmentation nette de **364,373 milliards de FCFA**, soit une progression de **9,6%** par rapport au budget initial.

Il prévoit une progression des recettes budgétaires de **2 645,976 milliards de FCFA** à **2 736,136 milliards de FCFA**, soit un taux de **3,4%**. Cette dynamique est essentiellement portée par les régies financières, à la faveur des résultats attendus des réformes structurelles en cours de mise en œuvre, notamment celles visant une meilleure maîtrise des importations de riz, l'exploitation croisée des données et l'intensification des actions d'apurement des restes à recouvrer.

Quant aux dépenses budgétaires, elles passent de **3 065,133 milliards de FCFA** à **3 223,136 milliards de FCFA**, traduisant une hausse de **5,2%** par rapport aux prévisions initiales. Cette évolution résulte principalement de la majoration des charges financières liées à la dette publique, de l'augmentation des dépenses de transferts et du renforcement des dépenses d'investissement, témoignant de la volonté de soutenir les priorités économiques et sociales du Gouvernement.

Les ajustements budgétaires effectués reflètent une réorientation stratégique des ressources publiques en faveur d'actions à forte portée sociale et susceptibles d'améliorer concrètement les conditions de vie des populations. À ce titre, le collectif budgétaire prévoit notamment :

- ✚ le renforcement de l'accès à l'eau potable à travers la réalisation de points d'eau dans les établissements scolaires et les centres de santé publics ;
- ✚ l'accélération du programme de supplémentation nutritionnelle des mille premiers jours de vie ainsi que le renforcement de la prise en charge des personnes en situation de mendicité et des enfants en situation de rue ;
- ✚ la consolidation des dispositifs de protection sociale et de couverture sanitaire, notamment par le renforcement du volet assurance du programme ARCH et l'opérationnalisation de mécanismes budgétaires dédiés ;
- ✚ la mobilisation de ressources additionnelles en faveur des politiques de résilience urbaine, de l'assainissement pluvial, de la prévention des inondations, de l'adaptation aux changements climatiques et de l'amélioration durable du cadre de vie des populations ;
- ✚ le lancement de la généralisation de la gratuité des frais de scolarité des filles dans l'enseignement secondaire général à compter de la rentrée scolaire 2026-2027, ainsi que la construction de magasins destinés aux cantines scolaires ;
- ✚ le renforcement des crédits alloués à la formation professionnelle, à l'enseignement technique et à la promotion de l'employabilité des jeunes.

Ainsi adoptée, le Projet de Loi de Finances Rectificative pour la gestion 2026 constitue un instrument d'ajustement budgétaire permettant d'adapter les ressources publiques aux nouvelles priorités gouvernementales. Il traduit la volonté de l'État de renforcer l'efficacité de l'action publique en orientant davantage les dépenses vers les secteurs sociaux prioritaires, tout en soutenant les investissements structurants favorisant l'inclusion sociale, la résilience des territoires et le développement du capital humain.